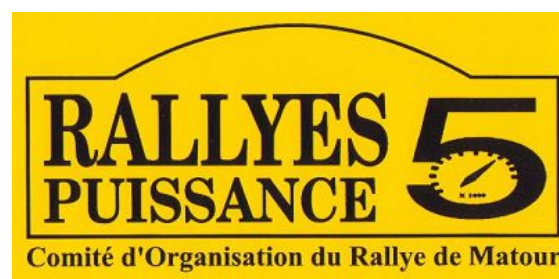


REGLEMENT PARTICULIER

25^{ème} RALLYE Régional de Matour

19&20 Juillet 2019

Coupe de France des Rallyes (coef 2)



Visa :

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 51-364
du 10/07/2019

[Signature]

Rallyes Puissance 5, Maison des Associations Le Bourg 71520 Matour Tel/Fax : 03 85 59 75 16
rallyespuissance5@orange.fr / asadunoise.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement: **Samedi 1 Juin 2019**

Ouverture des engagements : **Samedi 1 Juin 2019 minuit**

Clôture des engagements : **Dimanche 7 Juillet 2019 minuit**

Parution du road-book : **Dimanche 14 Juillet 2019**

Retrait du road-book :-**Dimanche 14 Juillet à Mairie le bourg 71520 Matour de 9h à 12h – 14h à 18h**

-Vendredi 19 Juillet à Parc du Manoir 71520 Matour de 10h à 17H30 non-stop

Dates et heures des reconnaissances :- **Dimanche 14 Juillet de 9H à 12H-14H à 18H**

-Vendredi 19 Juillet de 10H à 18H00 non-stop

Vérifications des documents :-**Vendredi 19 Juillet 16H00 à 22H00 Pavillon du parc(administratives)**

Vérifications des voitures :-**Vendredi 19 Juillet de 16H30 à 22H30 Parc du Manoir (techniques)**

Heure de mise en place du parc de départ le :-**Vendredi 19 Juillet à 17H00 Parc du Manoir Matour**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :-**Vendredi 19 Juillet à 19H00 Maison des Associations**

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ le :

-Samedi 20 Juillet à 07H00 au podium départ

Départ 1^{ère} voiture VHC de :-**Parc du Manoir à Matour à 09H30 au podium départ**

Arrivée 1^{ère} voiture VHC à :-**Parc du Manoir à Matour première voiture à 19H30**

Vérification finale le :-**Samedi 20 Juillet 2019**dès l'arrivée du rallye

Publication des résultats du rallye :**30 minutes après l'entrée au parc du dernier concurrent**

Remise des prix le :-**Samedi 20 Juillet à 21h45 au Parc du Manoir à Matour**

ARTICLE 1P.ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **DUNOISE** organise le**25ème Rallye Régional de Matour** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Bourgogne Franche Comté** en date du sous le numéro et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro en date du

Comité d'Organisation

Président : **M Seraud Sébastien**

Membres : **M Dufraigne Michael , M Vouillon Jean-Baptiste, M Vouillon Nicolas , M Ramage Patrick, M Prost Dominique, M Bouillette Michel , Mme Vouillon Marie ...**

Secrétariat du Rallye, Responsable secrétariat **M Dufraigne Michael**

Adresse : **Maison des Associations le bourg 71520 Matour**

Téléphone : **03.85.59.75.16**

Fax : **03.85.59.75.16**

E-mail secrétariat : **bureau.rp5matour@yahoo.fr**

Permanence du Rallye : **Maison des associations le bourg 71520 Matour**

Lieu, date, horaire : **-Dimanche 14 Juillet de 9h à 12h et de 14h à 18H**

-Vendredi 19 Juillet de 9h à 20H sans interruptions

-Samedi 20 Juillet de 07h à 21h sans interruptions

Organisateur technique

Nom : **Association Rallyes Puissance 5**

Adresse : **Maison des associations le bourg 71520 Matour**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1 er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président du collège : **M Laudet Jean-Louis** Licence N° 6195

Membre du collège **Mme Charleux Josiane** Licence N° 9434

Membre du collège : **M Durix Michel** Licence N°14548

Direction de Course :

Directeur de Course : **M Brossard Jean-Paul** Licence N° 4763

Directeur de Course adjoint : **M Gacon Eric** Licence N° 9100

Directeur de Course Adjoint au PC ES 1 : **M Rossignol Didier** Licence N° 11521

Directeur de Course Adjoint au PC ES 2 : **M Temmerman Eric** Licence N° 26388

Directeur ES 1.3.5 Charnay-Montmelard : **M Lafond Pascal** Licence N°

Adjoint directeur ES 1.3.5 Charnay-Montmelard: **M Petit Jonathan** Licence N°53077

Directeur ES 2.4.6 Charrette-St Pierre : **M Finquel Gérard** Licence N° 1913

Médecins :

Médecin Chef Pc course: **Docteur Fatah Abdelhamid**

Médecin ES 1.3.5 Charnay-Montmelard: **AM 71 Assistance médicale 71**

Médecin ES2.4.6Charrette-St Pierre: **AM 71 Assistance médicale 71**

Commissaires Techniques :

Responsable commissaires techniques : **M Alloin Christian** Licence N°13706

Commissaire technique : **M Pascal Emeric** Licence N°

Commissaire technique : **M Martin Yannick** Licence N°138098

Commissaire technique : **M Legrand Jean-Paul** Licence N°3935

Commissaire technique : **M Sandelion Georges** Licence N° 245840

Commissaire technique : **M Billard Loïc** Licence N°251873

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

M Soufflet Bernard Licence N° 18577

M Rabian Dominique Licence N° 20036

Juge de fait Tout les officiels du rallye sauf les commissaires sportifs

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Matour compte pour le Challenge Bourgogne Franche Comté 2019,

La Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2, le Challenge Pirelli.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés via [le site internet www.asadunoise.fr](http://www.asadunoise.fr) - des horaires de passage aux vérifications administratives qui auront lieu le

- **Vendredi 19 Juillet de 16h00 à 22h00 au pavillon du parc à Matour**

Les vérifications techniques auront lieu le

-**Vendredi 19 Juillet de 16h30 à 22h30 Parc du Manoir**

Les vérifications finales seront effectuées : **Le Samedi 20 Juillet 2019**

Adresse : **Garage Renault Besson « En Croquin »71520 Matour**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Attention : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet: www.asadunoise.fr, rubrique « Matour ».

ARTICLE 2P.ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P.CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 25ème Rallye Régional de Matour doit :

-Imprimer et remplir l'engagement en le téléchargeant sur le site internet asadunoise.fr avant le 7 Juillet 2019 minuit.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement.

A envoyer à :

**M Perrachon Fabrice
La Bottière
69 840 Juliéna
06.10.21.37.14**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.(Moderne + VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

-Avec la publicité facultative des organisateurs : **345 €**

-Sans la publicité facultative des organisateurs : **690 €**

- Avec la publicité facultative des organisateurs et équipage 100% Asa Dunoise : **320€**

Chèque à l'ordre de : Rallyes puissance 5 (encaissé à réception)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aura été refusé

- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu

Les droits d'engagement seront remboursés aux concurrents, qui pour des raisons majeurs n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisation par lettre recommandée ou par mail : rallyespissance5@orange.fr.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.

- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

ARTICLE 4P.VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est interdite sur tout le parcours. Elle est seulement autorisée sur le parc d'assistance réservé à cet effet, soit : Zone Genève Océan 71520 Dompierre Les Ormes.

Merci de respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible, de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures

- De disposer sous chaque voiture une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

- Le camping sur la zone d'assistance est formellement interdit

- Un seul véhicule par concurrent sera autoriser sur le parc d'assistance (Sticker sur pare-brise)
- Les emplacements seront limité et tracés
- Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque avec accès fléché sera mis en place)
- Barbecues interdits

Pénalité pour infraction constatée : 200,00 € des contrôles seront effectués.

Les emplacements concurrents dans la zone assistance seront libres, mais il est demander de respecter les tracés effectuer par l'organisation .La propreté des lieux avant, pendant et après la course sous peine de sanctions. Des toilettes chimiques seront également mise en place aux nombres de deux sur le site de la zone d'assistance à disposition des concurrents.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.5. Chauffe des pneumatiques

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

4.6 Caméra et appareils de prise de vue

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.7 Extincteurs

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 Identification des voitures : Conforme au règlement standard FFSA

5.2 La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de **Matour** représente un parcours de **195.750.Km**

Il est divisé en **1** étape et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.930 km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1.3.5 Charnay-Montmelard 7,560 km**

ES 2.4.6 Charette -St Pierre 5,750 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.4. DEMONSTRATION

Après accord de la personne désignée par la FFSA, l'organisateur pourra intégrer à son rallye un nombre limité de véhicules de démonstration, espacés toutes les 30 secondes, sans toutefois dénaturer l'esprit du rallye.

Une démonstration ne sera pas chronométrée et les pilotes seront obligatoirement acceptés à participer sur invitation de l'organisateur.

Les dépassements sont formellement interdits.

L'équipement des pilotes devra être conforme aux normes en vigueur au jour du rallye. Les reconnaissances et les prises de note sont interdites.

L'organisateur pourra prévoir des véhicules de compétition, conformes sur l'équipement de sécurité, en doublure du rallye. Dans ce cas, ne pourront être admises que des voitures éligibles dans la discipline rallye et les équipages devront être en possession de licences concurrent-conducteur correspondant aux licences autorisées dans le rallye de support.

Le Directeur de Course devra s'assurer que le temps des ES n'excède pas la moyenne haute d'un VHRS. Le Directeur de Course pourra également fixer une moyenne à sa discrétion, en l'absence d'un temps de référence d'un VHRS

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances **et non les essais** sont autorisés seulement les jours suivants :

- Dimanche 14 Juillet 2019, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - Vendredi 19 Juillet 2019, de 10h00 à 18h00 non stop
 - Le Road book sera distribué aux mêmes dates et horaires que les reconnaissances.
- Seulement 3 passages au total par ES et par concurrent. La vitesse est limitée à 50km/h aux abords des habitations. La réglementation de la FFSA en matière de reconnaissance est à respecter en tout point, ainsi que le code de la route. Des contrôles seront effectués par le service de gendarmerie et par les responsables de Rallyes Puissance 5 ; en cas de non-respect de ces dispositions des sanctions seront appliquées.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales qu'il conviendra de respecter.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : **chasuble orange indiquée « COMMISSAIRE »**

Chef de poste : **chasuble orange indiquée « CHEF DE POSTE »**

ARTICLE 8P.RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P.CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P.PRIX

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	15 partants et plus
1 ^{er}	400 € + coupe	150 € + coupe	175 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe
2 ^{ème}	300 € + coupe	100 € + coupe		coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe
3 ^{ème}	200 € + coupe	50 € + coupe			coupe	100 € + coupe	100 € + coupe	100 € + coupe
4 ^{ème}						coupe	70 € + coupe	70 € + coupe
5 ^{ème}							50 € + coupe	50 € + coupe
6 ^{ème}								30 € + coupe

La remise des prix aura lieu Samedi 20 juillet 2019 à 21h45 dans le parc du manoir à Matour

- Le montant total des prix distribuables est de 16500 €.
- La remise des prix est conforme aux groupes et classes de la réglementation 2019.
- Les prix en valeurs et les coupes sont cumulables.
- Les groupes seront récompensés à partir de 3 partants.
- Les classes 5 et 5K, 6 et 6K, 7,7S et 7K, ne seront pas confondus pour la remise des prix.
- Tout les équipages féminins seront récompensés **1^{er} EQUIPAGE FEMININ 200 € + 1 COUPE**
- Une coupe sera offerte à 5 commissaires par tirages au sort.
- Une coupe sera remise suite à l'élection de la plus belle voiture du « Parc Fermé »

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur asadunoise.fr